PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 janvier, à 20h30

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : Cathy MARROT, Christelle ANDRIEU, Jean-Luc PEISER, Eric FOURCAUD.

Procurations :
- Cathy MARROT à Monique LE MINEZ,
- Christelle ANDRIEU à Pierre ROUGE,
- Jean-Luc PEISER à Xavier CAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 07 décembre 2020.
Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente la décision municipale prises depuis la dernière séance du conseil municipal. Aucune remarque n'est faite sur la décision municipale.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2021, il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2021. Le montant de cette avance s'élèverait à 12 000€, comme les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Réfection de la sous-toiture de la halle de Mirepoix

La commune de Mirepoix envisage la réfection complète de la toiture et de la sous-toiture de la halle. La subvention DETR 2020 a déjà été notifiée par les services de la Préfecture pour la réfection de la toiture. Il est désormais opportun de demander le financement des travaux de sous-toiture au titre de la DETR 2021, selon le plan de financement ci-dessous.

Réfection de la sous-toiture de la Halle	HT
Montant estimatif des travaux	**71 742.28 €**
Demande subvention État : 30 % au titre de la DETR 2021 (équipements culturels, grosses réparations) **Ordre de priorité 1 – Sous-toiture de la Halle**	21 522,68 €
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	21 522,68 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 20 %	14 348,46 €
Total des subventions demandées	57 393,82 €
Reste à charge de la commune (20%)	14 348,46 **€**

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Rénovation et aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville

D'importants travaux sont envisagés pour aménager les locaux de l'hôtel de ville, notamment le plateau situé au 2ème étage, conformément aux normes règlementaires en vigueur. De même, l'escalier bois intérieur serait rénové afin de sécuriser cet accès.

AMENAGEMENT ET RENOVATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE VILLE	HT
Montant estimatif des travaux	**202 992 €**
Demande de subvention État : au titre de la DETR 2021 (plafond de subvention à 30 500 €, soit environ 15% du montant de l'opération) **Ordre de priorité 2 – Aménagement et rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville**	**30 500 €**
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	60 898 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 30 %	60 898 €
Total des subventions demandées	152 296 €
Reste à charge de la commune (25%)	**50 696 €**

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR 2021 modifiée), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Réfection de la toiture du palais épiscopal

Le Palais épiscopal, ayant fait l'objet en 2019 de la signature d'un bail emphytéotique de 45 ans entre la commune de Mirepoix et l'évêché, il convient d'engager des travaux de réfection de la toiture.
Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 84 268,45 €.

REFECTION DE LA TOITURE DU PALAIS EPISCOPAL	HT
Montant estimatif des travaux	**84 268,45 €**
Demande de subvention État : au titre de la DETR 2021 (30% du montant de l'opération) **Ordre de priorité 3 – Réfection de la toiture du palais épiscopal**	**25 280,53 €**
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	25 280,53 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 20 %	16 853,69 €
Total des subventions demandées	67 414,75 €
Reste à charge de la commune (20%)	**16 853.70 €**

Adopté à l'unanimité.

5. Demande de subventions auprès de l'Etat (FNADT 2021), du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL 2021) et de la Région Occitanie – Etude de faisabilité d'aménagement urbain

Une étude sur l'aménagement urbain de Mirepoix doit être lancée afin notamment de fluidifier la circulation en centre-ville, d'améliorer l'offre de stationnement à proximité des commerces et des services et de sécuriser les nouveaux modes de déplacement doux.

ETUDE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET D'ESPACES PUBLICS	HT
Montant estimatif de l'étude de faisabilité	**39 000 €**
Demande de subvention État : 40 % au titre du FNADT 2021	**15 600 €**
Demande de subvention auprès de la Région : 30 %	11 700 €
Demande de subvention auprès du Département (FDAL 2021) : 10 %	3 900 €
Total des subventions demandées	31 200 €
Reste à charge de la commune (20%)	**7 800 €**

Laurent Girousse : *Comment cette étude va être réalisée et sur quelle base ?*
Xavier Caux : *Un certain nombre de rues est concerné par cette étude. Il s'agit d'une étude globale qui porte uniquement sur la faisabilité de tel ou tel aménagement urbain, avec une planification qui en découlera.*
Loïc Boulbès : *Cette étude sera discutée dans le cadre de la commission de travaux et d'aménagement.*

Adopté à l'unanimité.

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6. Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 fixe les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés pour l'ouverture des commerces non alimentaires.
Pour l'année 2021, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches suivants : 5, 12 et 19 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

René Baron : *Est-ce que la période éventuelle de confinement à venir ne va pas modifier la donne sur l'ouverture des commerces non alimentaires le dimanche ?*

Monique Le Minez : *Le conseil municipal doit émettre un avis selon la loi de 2015. Il est effectivement possible qu'un décret assouplisse ces conditions.*

7. Convention de fonctionnement avec la Mission Locale Jeune Ariège

Lors de la mise en place du GIP Mission Locale Jeune Ariège, la commune de Mirepoix s'est engagée à participer au financement de la structure. Chaque année, la participation financière de la commune est établie en fonction du nombre d'habitants. Au titre de l'année 2020, le montant dû à la mission locale s'élève à 2 311,40€.
Annexe : Projet de convention.

Stéphane Bourdoncle : *Le projet de convention ne fait référence à l'année 2020. S'agit-il d'une erreur ?*

Valérie Dillon : *Non, il s'agit bien de régulariser la convention pour l'année 2020 avant de signer la convention pour 2021.*

Adopté à l'unanimité.

8. Vente d'une grange au hameau Le Rougé (parcelle cadastrée section F n°1173)

Suite à l'incorporation de plusieurs biens dans le domaine communal, la commune de Mirepoix est propriétaire d'une grange située au hameau Le Rougé, parcelle cadastrée section F n°1173, d'une superficie de 47 m^2. Cette grange, dont la valeur avait été évaluée à 8 000 euros par le service des domaines, ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Les deux propriétaires mitoyens ont donc été sollicités afin qu'ils puissent éventuellement formuler une offre d'achat. Monsieur Laurent Bonnard, propriétaire riverain de la grange, a formulé une offre d'achat d'un montant de 7 000 euros en prenant à sa charge les frais notariés.
Annexe : Plan de localisation.

Adopté à l'unanimité.

9. Vente d'une parcelle avec garage au lieu-dit La Baraque (partie de la parcelle section D 196)

Dans le cadre de l'aménagement des bords de l'Hers, la commune de Mirepoix avait fait l'acquisition de la parcelle n°196 au lieu-dit La baraque (à proximité du pont de l'Hers), qui comprenait un garage.
Aujourd'hui, la SCI du petit Couvert qui est propriétaire de bâtiments face à cette parcelle, propose à la commune de racheter une partie de cette parcelle comprenant le garage pour un montant de 11 417 euros, en prenant à sa charge les frais notariés.
Annexe : Plan de division.

Adopté à l'unanimité.

Laurent Girousse : *Y a-t-il une procédure pour la mise en vente d'un bien communal ?*
Xavier Caux : *Il s'agit dans ce cas précis d'une sollicitation par un riverain qui se porte acquéreur. C'est donc une opportunité pour la commune.*
Un travail d'inventaire sera fait par la suite pour étudier si d'autres biens communaux pourraient être mis en vente.

10. Conventions de mandat avec la communauté de communes du Pays de Mirepoix pour les travaux de voirie 2021

Dans le cadre de ses statuts, la communauté de communes du Pays de Mirepoix a décidé d'accompagner les communes membres qui le souhaitent, dans la réalisation des travaux d'investissement de voirie. Il est demandé à l'Etat une participation au financement de ces travaux dans le cadre de la DETR à hauteur de 30,36%.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mandat dans le programme de travaux 2021 sur la voirie communale.
Annexe : Projet de convention de mandat pour les travaux de voirie 2021.

Adopté à l'unanimité.

11. Convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'ingénierie

La communauté de communes du Pays de Mirepoix est régulièrement sollicitée par les communes membres pour les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Pour répondre à ces sollicitations, une personne a été embauchée par la communauté de communes afin de constituer un service d'ingénierie.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention permettant à la commune de bénéficier du service d'ingénierie mutualisé. Le coût annuel sera fonction des projets d'investissement de la commune dont l'ingénierie sera confiée à ce service.
Annexe : Projet de convention du service d'ingénierie mutualisé.

Adopté à l'unanimité.

12. Remboursement des frais consécutifs à la mise en fourrière d'un véhicule

Lors de la mise en fourrière d'un véhicule consécutive au non-respect de l'article 417-10 et suivants du code de la route, la mairie s'acquitte auprès du prestataire : des frais d'enlèvement, de gardiennage correspondants, d'expertise ou de destruction du véhicule.
Désormais, le remboursement de ces coûts pourra être systématiquement demandé par l'émission d'un titre de recette, au propriétaire du véhicule concerné, identifié grâce au SIV (Service d'Immatriculation des Véhicules).

Adopté à l'unanimité.

13. Attribution du Marché à procédure adaptée pour la fourniture d'électricité

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés pour la fourniture d'électricité < à 36 Kva, la commune de Mirepoix a lancé un marché à procédure adaptée d'une durée de vingt-trois mois, jusqu'au 31 décembre 2022.
La consultation a recueilli 5 candidatures. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par la Société E-Pango, pour une offre à prix fixe et 100% électricité verte.

Valérie DILLON : *D'où provient l'électricité dite « verte » ?*
Christian PORTET : *Il y a plusieurs sources, hydraulique, éolien ou solaire.*
Xavier CAUX : *Pour cette consultation, nous n'avons pas pu intégrer le groupement de commandes lancé par le SDE 09. Il est possible que la consultation soit réalisée plus tôt dans la saison, au moment où les prix sont moins élevés.*

Adopté à l'unanimité.

III – RESSOURCES HUMAINES

14. Création de postes au tableau des emplois

Suite au mouvement de certains agents et à l'avancement par promotion interne qui a recueilli un avis favorable pour trois d'entre eux, il convient de procéder à la création des postes suivants :

- Deux postes de techniciens territoriaux (catégorie B)
- Un poste d'agent de maîtrise

Parc conséquent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ces postes et d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs qui en résulte.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses et informations :

Xavier CAUX :

- Vendredi 22 janvier, a eu lieu l'élection du Conseil municipal Enfant. L'élection s'est bien déroulée dans le respect du protocole sanitaire. On souhaite attribuer un conseiller municipal à chaque conseiller enfant comme tuteur. Cela sera organisé lors d'un temps d'échange prévu le 10 février 2021, à 16h30, salle Paul Dardier.

- La municipalité souhaite faire évoluer sa charte graphique, avec plus particulièrement la création d'un nouveau logo via un graphiste. Si certains d'entre vous connaissent des professionnels, n'hésitez pas à le faire savoir.

- Nous n'avons pas pu organiser de cérémonie de vœux en janvier du fait du contexte sanitaire. Pour les agents municipaux, un panier gourmand a été offert et cela a été apprécié. Vis-à-vis de la population, un édito spécial vœux a été inséré dans le dernier Mirepoix-infos.

- Pour les doléances, il a été décidé de mettre en place un guichet unique pour centraliser les demandes des administrés. Un registre de suivi est tenu par les services municipaux pour avoir l'historique et être sûr que chaque personne ait obtenu une réponse.

- Au sujet de la venue du comte de Mirepoix lors d'une messe, la Mairie a appris l'information par voie de presse.

- Concernant la subvention exceptionnelle attribuée à l'association des commerçants Mirepoix En avant, il est dommage que l'association ne se soit pas davantage mobilisée par la suite pour décorer les devantures et les rues. Une rencontre sera prochainement organisée avec l'association pour en discuter.

- Archivage : lors d'un prochain conseil municipal, sera présenté une convention avec le Centre de gestion de l'Ariège pour une mission d'archivage en Mairie.

- Recherche de médecins : toutes les pistes sont actuellement explorées pour l'installation de nouveaux médecins sur le territoire. Des contacts ont été pris avec des cabinets de recrutement spécialisés. D'autres solutions sont également à l'étude, comme des bornes de téléconsultation mais présentent des contraintes et un coût important.

- Vaccination : on a tous eu connaissance des problèmes d'approvisionnement de l'Etat en vaccins. Il a fallu que le conseil départemental de l'Ariège prenne en charge la plate-forme téléphonique pour la prise de rendez-vous. De son côté, le conseil régional Occitanie se chargera du transport des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens.
  La commune sera mobilisée pour aider les personnes âgées qui le souhaitent dans cette démarche vaccinale, lorsque la campagne de vaccination reprendra. Si certains d'entre vous sont volontaires pour prendre part à l'organisation sur la prise de rendez-vous, faites-nous le savoir.
  Les centres de vaccination ont été décidés par l'Agence Régionale de Santé.
  Il a été demandé de faire remonter via l'Association des Maires la possibilité de mettre à disposition un local municipal.

- Service Minimum d'Accueil : demain, les enseignants du groupe scolaire sont en grève à 100%. La loi sur le service minimum d'accueil impose aux communes la mise en place de ce dispositif si plus de 25% de grévistes au sein d'une même école.
  Jusque-là, la précédente municipalité n'avait rien mis en place. Les atsems (et les animateurs périscolaires) pourraient pallier à l'absence des enseignants dans les écoles maternelles mais eux aussi ont droit de faire grève. De plus, le protocole sanitaire actuel complexifie la garde des enfants car non brassage. Il va falloir réfléchir à des solutions de façon à apporter des réponses concrètes aux parents d'élèves.

- La municipalité a offert également 2 masques à chaque enfant scolarisé. D'autres masques en tissu ont été commandés pour les élus et les agents municipaux.

- Programme « Petites villes de demain » : la candidature de la ville a été retenue. Cela permettra de recruter un chargé de mission orienté « développement du commerce local », dont le poste serait financé à 75% par des organismes nationaux (ex : banque des territoires) et 25% par le Communauté de communes, pour une durée de 2 ans.
- En fin de semaine, on rencontre la sous-préfète qui vient à Mirepoix pour nous présenter notamment les dispositifs d'aide et de soutien de l'Etat. Plusieurs projets vont être lancés à l'échelle du territoire : un tiers-lieu (un local est actuellement recherché pour cela). Dans ce cadre, la salle des voutes (entrée de l'ancien lycée) ou l'étage de la salle Ettori pourraient être proposés à la communauté de communes en ce sens.
  La discussion est ouverte et la parole libre pour débattre de cette opportunité.

- La fermeture définitive de la trésorerie approche (prévue en fin d'année). Un conseiller sera affecté au sein des locaux de la Communauté de communes.
  Les locaux de la trésorerie actuelle seront donc libérés. Le relais d'assistantes maternelles (RAM) pourrait y être installé, en cohérence avec la crèche située à proximité. Une estimation va être demandée au service des domaines.

- Un groupe de travail élus/agents va être mis en place pour l'organisation et le fonctionnement du Commun sur le réseau informatique.

- En matière de communication, cela s'organise avec Christian Portet, aidé par Maria Alexandre pour le Mirepoix-infos et René Baron pour la partie presse. Régine Baroni était prestataire pour réaliser le Mirepoix-infos. Il était convenu dès le départ que cette collaboration était temporaire, d'ici qu'un agent prenne le relais en interne. Ce sera le cas à partir de l'été prochain.

- Doléances de riverains sur l'avenue Jean Durroux : le cheminement piétonnier sera sécurisé jusqu'au dernier lotissement, avec des barrières en rondins de bois.

- Marché hebdomadaire : un groupe de « citoyens volontaires » récupère les invendus sur le marché puis les redistribue sur le marché. Outre le fait que certaines de ces personnes refusent le port du masque et propagent des rumeurs, le règlement du marché n'autorise pas ce type d'action.

- Projet d'extension de voie verte entre Mirepoix et Rieucros : il a été présenté fin 2020 par les services du Département. Le projet ne prend pas en charge la traversée de la commune de Mirepoix, qui ne sera pas classée voie verte mais espace partagé.
  Il faut espérer que la commune de Mirepoix soit tout de même aidée financièrement pour réaliser les aménagements d'espaces partagés.

- Rencontre avec le SDE 09 : une réflexion va être engagée au sujet du reversement éventuel de la Taxe sur la consommation finale d'Electricité au SDE 09.

- Parking de la cité scolaire : la commune s'était engagée à financer 195 000 euros de cet équipement alors que peu d'associations vont utiliser le gymnase.

- En février, un conseil municipal sera programmé pour approuver le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020. Ensuite, d'ici fin mars, sera organisé un conseil municipal pour le vote du budget.

Laurent GIROUSSE : Où en est-on concernant la fibre optique à Mirepoix.
Xavier CAUX : Selon les dernières informations, la fibre sera opérationnelle d'ici fin 2023 à Mirepoix.

Monique LE MINEZ : les dossiers de demandes de subventions vont être envoyés aux associations. Si les dossiers ne nous reviennent pas complets, les associations ne percevront pas de subventions.

Fin de séance : 23h00